



L'UNSA VOUS INFORME

CSE de février 2026

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

Validation des CP d'été

CALENDRIER RECAPITULATIF
des périodes de planification des congés payés

Mois	1 ^{re} période	2 ^e période	3 ^e période
Octobre N-1	• Dépôt des demandes de CP avant le 1 ^{er} octobre • Validation du manager au plus tard le 31 octobre		
Janvier			
Février		• Dépôt des demandes de CP avant le 1 ^{er} février • Validation du manager au plus tard le 28 février	
Mars	Pour les congés du 1 ^{er} février au 31 mai de l'année N		
Avril			
Mai			
Juin			• Dépôt des demandes de CP avant le 1 ^{er} juin • Validation du manager au plus tard le 30 juin
Juillet		Pour les congés du 1 ^{er} juin au 30 septembre de l'année N	
Août			
Septembre			
Octobre			Pour les congés du 1 ^{er} octobre de l'année au 31 janvier de l'année N+1
Novembre			
Décembre			
Janvier N+1			

Validation du manager au plus tard le 28 février

Conformément au nouveau calendrier approuvé par le DRH National, tous les CP du congé principal d'été doivent être **VALIDÉS le 28 février au plus tard !**

Que se passe t-il en l'absence de validation du manager sur Horoquartz au delà de la date fixée?

La Direction CPDL répond que, dans ce cas, **la demande est réputée acceptée** puisque le salarié n'a pas reçu d'avis contraire dans le délai imparti.

À partir du 01/03/26

Modification des flux d'approvisionnement consommables sur les sites de CPDL

L'organisation logistique actuelle présentait plusieurs limites :

- Forte concentration de la charge de préparation sur **2 jours par semaine** pour les magasins centraux
- Véhicule logistique **surdimensionné** (2 à 3 glacières + quelques colis vers Nantes HD et ABG)
- Véhicules utilitaires de Rezé et Tours Deux Lions utilisés seulement **1h/jour**
- Compartiments ambiants des transports de PSL surdimensionnés.

➤ La fin du marché régional des prestataires prévue en **février 2026** a ouvert une opportunité de réorganisation permettant de :

- lisser la charge de travail des équipes des magasins centraux
- optimiser l'utilisation des véhicules existants
- réduire les coûts logistiques régionaux
- simplifier l'organisation des livraisons
- améliorer les conditions de manutention

➤ En respectant un impératif : **Ne pas faire plus de 4h de trajet A/R déchargement compris.**

Laval et Le Mans continueront donc à être livrés par un prestataire (car l'A/R + temps de déchargement est supérieur à 4h). Tous les sites sauf La Roche sur Yon et Chartres changent de fréquence de livraison. La nouvelle MDD de Cholet est intégrée au circuit de la Roche sur Yon.

Impacts RH : pas de changements d'horaires ni besoin de personnel supplémentaires.

Impacts financiers : gain de 83000€/ an

Favorable à l'internalisation de l'activité de livraison des consommables, et en cohérence avec l'avis des personnels concernés qui ont travaillé sur le projet de réorganisation de leur activité, l'**UNSA** a donné un **avis FAVORABLE** à ce projet.

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

À partir de mai 2026

Votre bulletin de paie passe au numérique !

BULLETIN DE PAIE à conserver sans limitation de durée



L'EFS met en place la dématérialisation du bulletin de paie avec un coffre-fort électronique personnel pour chaque salarié. Une solution simple, sécurisée et accessible à tout moment.

Janvier 2026

Date de paiement
28.01.2026

Période
01.01.2026
31.01.2026

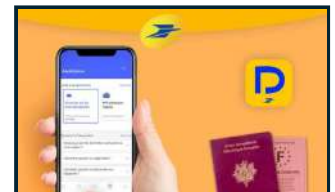
Libellé

Ce qui va changer pour vous :

- le bulletin de salaire sera désormais envoyé en format numérique,
- disponible dans un coffre-fort électronique personnel et sécurisé,
- accessible à tout moment, y compris après votre départ de l'EFS
- **sur demande de votre part**, vous pourrez continuer à recevoir votre bulletin en version papier.

Sécurité des données :

- les données sont hébergées en France (via DIGIPOSTE)
- le système respecte les exigences RGPD
- le coffre-fort personnel vous appartient,
- l'EFS ne peut pas y accéder



Votre coffre fort numérique pourra également vous servir à sécuriser vos documents personnels.

Impact environnemental positif - La dématérialisation permet de :

- réduire l'usage de papier, d'enveloppes et d'encre,
- limiter les envois postaux,
- diminuer l'empreinte carbone,
- supprimer des supports d'archivage physiques.

Information des salariés :

D'ici le mois d'avril, vous recevrez une information détaillée sur la mise en place du bulletin de paie électronique. Chacun pourra, s'il le souhaite, refuser la dématérialisation et conserver le format papier, et changer d'avis à tout moment.

ATTENTION En l'absence de réponse de votre part, la dématérialisation s'appliquera par défaut.

Surveillez bien votre boîte mail !!!

Monétisation du CET, droit de remords, participation aux frais de transport, Forfait Mobilité Durable (FMD), dépôt des RTT dans le CET, dépôt des autres repos ou CP dans le CET, transfert du CET vers le PERECO, modalités de contribution à la JSO...

Autant de choix à exprimer, pour lesquels il ne faut pas rater l'échéance...car cela peut avoir des conséquences sur votre salaire, vos compteurs d'heures ou même vos CP disponibles.

C'est la mauvaise expérience qui nous a été remontée par les personnels de différents sites, notamment pour la campagne de choix pour la JSO, pour laquelle l'absence de réponse conduit à la perte d'un CP.

Parce que tous les salariés n'ont pas accès facilement à leur boîte mail professionnelle, et donc ne sont pas toujours en mesure de répondre dans les délais aux différentes campagnes, l'**UNSA** a interpellé la direction sur cette problématique récurrente, pour que soient mises en place des mesures **pour que tous les personnels aient les mêmes possibilités d'exprimer leurs choix.**
A suivre...

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

Projet d'organisation de la MDD de CHOLET

Suite aux remontées des élus lors du CSE de janvier, la direction a quelque peu modifié le projet, sans pour autant apporter de réponse satisfaisante aux différents problèmes soulevés.

La journée est plus longue sans offrir plus de garanties sur l'effectivité des pauses et coupures, Le projet introduit une nouvelle forme d'organisation qui exploite la polyvalence de tous les postes. ERD/collation, EPD/collation, IDE/collation.



Tous les syndicats ont donné un avis DEFAVORABLE à ce projet.

Ci-dessous, la position **UNSA** :

L'**UNSA** prend acte des modifications apportées au projet entre la présentation de janvier et le CSE d'aujourd'hui. Nous relevons notamment comme point positif la validation d'un plan d'accueil à hauteur variable, ainsi que l'organisation d'une journée de travail intégrant à la fois une coupure et une pause, **là où d'autres organisations ne prévoient ni pause ni avantage restauration sur certains sites.**

Cependant, cette organisation ne garantit pas aux personnels détachés sur Cholet des conditions de travail satisfaisantes.

L'**UNSA** dénonce notamment :

- le maintien de **la mutualisation du poste ERD/Collation**, qui, outre la charge de travail que cela représente, génère du stress, remet en cause la sécurité des donneurs et la confidentialité des informations communiquées. A cela s'ajoute la surveillance de l'écran de contrôle vidéo des parties communes pour les cas de malaise donneurs. L'organisation prévoit également le **détachement de l'EPD et d'un IDE sur la collation** sans certitude que le flux de donneurs permette réellement cette organisation, notamment lors des pauses de fin de journée ;
- **le travail isolé pour l'ERD de CHOLET sans DATI**
- des horaires ne laissant **aucune place aux imprévus** :
 - de 10 h 45 à 11 h 45 : au départ d'Angers, une heure seulement est prévue pour badger, récupérer sa blouse, les clés du véhicule, effectuer le trajet vers Cholet en 50 minutes et procéder à l'ouverture du site ;
 - de 11 h 45 à 12 h : 15 minutes sont prévues pour installer l'ensemble des postes ;
 - de 12 h à 12 h 30 : une coupure repas de 30 minutes, qui ne pourra être réellement prise que s'il n'y a eu aucun retard en amont, notamment durant le trajet, et si les donneurs n'arrivent pas en avance — situation qui, dans la pratique, est rarement vérifiée ;
- un projet construit avec un **effectif non stabilisé, fragilisé par des départs** qui ne sont pas compensés par des recrutements, à la hauteur des besoins pour le site d'ANGERS et pour la MDD de CHOLET ;
- une **application de l'avenant n°1 à l'accord de projet social** qui ne respecte pas l'esprit du texte et semble servir avant tout à l'ambition plasma, tout en mettant en évidence des **différences de traitement entre sites** (notamment avec les sites de Bourges et Châteauroux).

L'**UNSA** a conscience de l'importance du projet de MDD Cholet pour atteindre l'ambition plasma mais nous avons également conscience que l'organisation prévue est vouée à évoluer, pour atteindre des objectifs qui ne feront qu'augmenter.

Or dans l'ensemble, le projet présenté repose sur une succession d'hypothèses qui en l'état, ne permettent pas de garantir de bonnes conditions de travail et de sécurité aux personnels amenés à intervenir sur le site de Cholet.

Pour toutes ces raisons, l'**UNSA** donnera un **avis DEFAVORABLE** au projet d'organisation de la MDD de CHOLET.

FOCUS sur la MOBILITE TEMPORAIRE REGIONALE



Dans le cadre du projet de la MDD de Cholet qui ouvrira en juin 2026, le personnel d'ANGERS bénéficiera des dispositions relatives à la mobilité temporaire régionale. Ils bénéficieront notamment :

- de la prime de mobilité de 23€ par jour de travail,
- d'une planification sur Cholet sur la base du volontariat,
- d'un temps de trajet compté en temps de travail effectif, pour les salariés qui partiront d'Angers,
- pour les salariés qui se rendraient directement sur Cholet sans passer par Angers, le temps de trajet supplémentaire pour se rendre à Cholet VS se rendre à Angers sera compensé par du RCV.



Depuis une dizaine d'années, des personnels rattachés aux sites de Bourges et de Châteauroux effectuent régulièrement des déplacements hors de leur périmètre d'affectation, pour compenser un manque de personnel sur l'une des 2 équipes. Leur temps de trajet au départ de leur site d'origine est compté comme du temps de travail effectif, mais dans cette partie de la région...

**PAS DE VOLONTARIAT,
NI DE PRIME DE MOBILITÉ !**

La planification est imposée, sans aucune compensation !

Qu'est ce qui justifie une telle différence de traitement ? Pourquoi ne bénéficient-ils pas des mêmes avantages lorsqu'ils se déplacent sur l'un ou l'autre des 2 sites ?

Dans un souci d'équité et de cohérence des pratiques au sein de l'EFS CPDL, l'**UNSA** a donc sollicité la direction régionale pour que les dispositions relatives à la mobilité régionale temporaire, prévues par l'avenant n°1 à l'accord Projet Social, soient appliquées à l'ensemble des personnels concernés par des mobilités comparables ainsi que la régularisation des primes non versées sur les 3 dernières années.

Réponse de la direction CPDL : il n'y a pas d'iniquité de traitement puisque pour Bourges et Châteauroux, l'organisation est définitive, alors que pour le projet de Cholet l'organisation est temporaire (dans l'attente du recrutement d'une équipe choletaise).

L'**UNSA** ne peut se satisfaire de cette réponse.

L'**UNSA EFS**, organisation syndicale représentative au niveau régional et national, portera donc le sujet auprès de la Direction Nationale, car les disparités existantes ne sont pas acceptables, tant au niveau régional que national.





L'UNSA VOUS INFORME

CSE de février 2026

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

JOURS FÉRIÉS et DIMANCHE travaillés en PRÉPA

Quand ce qui devait rester exceptionnel, il y a quelques années, devient la règle !

Chaque année, des personnels qui, auparavant, ne travaillaient jamais les jours fériés se retrouvent à faire plusieurs fériés dans l'année, pour traiter les ST, CPA et les MCP qui augmentent en amont et en aval des fériés.

Même si cela peut représenter un complément de salaire appréciable, il n'en reste pas moins que la vie personnelle en est impactée.

Comme chaque année, les élus du CSE ont été informés des jours fériés qui seront travaillés par le service prépa : 1^{er} / 8 / 14 mai – 14 juillet – 15 août – 11 novembre



MAIS à ces jours fériés, il faut ajouter le **dimanche 10 mai**.

La direction assure qu'il n'est pas question de généraliser le travail le dimanche. Mais compte tenu du calendrier 2026 et de l'enchaînement des fériés au mois de mai, **l'activité du prélèvement sera particulièrement renforcée le samedi 9 mai**, d'où la nécessité d'ouvrir la prépa le dimanche qui suit.

Les élus du CSE ont donc demandé à être consultés sur le travail du dimanche en prépa.



A noter qu'il est déjà prévu qu'une équipe de prépa travaille le **dimanche 3 janvier 2027**...

EPRD – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS		2026
ANGERS	Réhabilitation MDD + Raccordement RCU	376 000
CHOLET	MDD (hors équipement)	414 000
TOURS	Travaux HLA	235 000
	Renouvellement équipement informatique	185 000

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS		2026
NANTES	Plateau de Prépa CPDL	50 000
NANTES	Travaux Ile de Nantes	2 500 000
	Chauffage Ventilation Climatisation multisites	200 000

PRINCIPALES VARIATIONS D'EFFECTIFS (contrats permanents et temporaires)

	Réel 2025	Budget 2026
Total toutes activités confondues en CPDL	878,1	906,6
D - Activités Transfusionnelles	598,5	621,2
DA - Prélèvement	298,0	313,7
DB - Qualification biologique du don	49,5	51,0
DC - Production	25,4	26,3
DD - Distribution / IHR	199,8	202,9
DF - contrôle qualité	14,0	15,0
C - Recherche et MTI	42,1	43,9
CA - Recherche	6,0	4,9
CB - MTI	35,3	37,8
CZ - Missions nationales	0,7	1,2
A - Fonctions Support	96,7	100,4
AA - Direction	15,7	15,9
AB - SG / ACP / ACS	15,9	14,9
AC - DRH	16,5	17,1
AD - Informatique	11,3	18,0
AE - Communication	4,3	4,7
AF - Services généraux et achats	30,8	29,5

COMPARAISON DES BUDGETS INITIAUX 2025/2026

		2025	2026
Objectifs de prélèvements CPDL	Sang Total	242 000	226 500
	Plasma	40 700	58 500
	Plaquettes	6 021	6 055
Hypothèses de cessions CPDL	Cession de CGR aux Etablissements de Soins (ES)	178 524	169 961
	Cession de CGR à d'autres régions (poches)	50 137	43 500
	Cession de plaquettes aux ES	28 000	27 988
	% MCPS / plaquettes (poches)	76%	76%
	Cession de plasma thérapeutique aux ES (poches)	16 500	16 500
	Cession de plasma à l'UCP - Bordeaux (poches)	26 140	29 053
	Cession de plasma de ST pour fractionnement (en litres)	40 933	36 820
Cession de plasma d'aphérèse pour fractionnement (en litres)	19 508	30 399	

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57



REJOIGNEZ L'UNSA !

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
- ▶ Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
- ▶ Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



efs.unsa.org/jadhere/